



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

INSCRIPTION MODIFICATIVE DE GAGE SANS DÉPOSSESSION ET DE PARTS SOCIALES

Le dépôt d'une inscription modificative de gage sans dépossession et de parts sociales

Les documents à joindre au dossier :

- deux exemplaires du bordereau d'inscription modificatif dûment complétés
- L'acte modificatif, le cas échéant.

bordereau à compléter

Consulter le registre national des gages sans dépossession

